

L'hon. M. TURGEON: Moi non plus. Je voulais simplement savoir ce que vous en pensiez.

M. DEUTSCH: Il est entendu que les commerçants privés s'inspireront de considérations d'ordre commercial.

L'hon. M. HAIG: Quand nous avons étudié le premier chapitre, on a dit que la charte contenait des dispositions pour aider à empêcher une dépression. Quelles sont ces dispositions ?

M. DEUTSCH: Je ne me suis probablement pas bien expliqué. La charte n'empêchera pas nécessairement les dépressions, mais elle permet aux pays de se consulter et d'étudier les moyens d'agir de concert.

L'hon. M. HAIG: Il n'y a pas de formule toute prête.

M. DEUTSCH: Non, elle ne prétend pas offrir les moyens d'empêcher une crise.

L'hon. M. HAIG: Vous avez signalé que les pays peu avancés,—je ne dis pas cela en mal,—pourraient s'industrialiser s'ils le voulaient. Quelle formule va-t-on employer pour cela ? Comment s'en est-on tiré ? Permettez-moi de vous aider un peu. Reportez-vous à 1878.

Le PRÉSIDENT: C'est bien loin.

L'hon. M. HAIG: A cette époque nous étions un pays en retard et nous avons imposé des tarifs que nous avons conservés depuis. Quelle est la formule pour les pays en retard ? Nous étions nous-mêmes un pays en retard alors, et je voudrais connaître la formule qui va aider ces pays aujourd'hui ?

M. DEUTSCH: En premier lieu, aucun pays n'était obligé d'accepter un tarif. Il pouvait choisir les tarifs qu'il ne voulait pas fixer, ou bien, s'il voulait protéger certaines industries par des tarifs, il pouvait refuser de s'engager à appliquer certains tarifs. De sorte qu'à l'avenir un pays peut augmenter les tarifs sur les articles au sujet desquels il n'a pas pris d'engagement. Voilà pour commencer. Mais je dois expliquer également qu'un grand nombre des pays relativement peu industrialisés ont estimé que les tarifs n'étaient pas un moyen efficace de protection. Ils ont jugé que, quel qu'ait été l'usage que d'autres pays, comme les États-Unis, le Royaume-Uni ou le Canada ont fait des tarifs, les tarifs n'étaient pas suffisants dans leur propre cas. C'est ce qui a été leur principal sujet de plaintes. Ils ont dit: "Il est vrai que vous avez dit que nous n'avions pas besoin d'accepter les tarifs et que si nous ne les acceptons pas nous pouvons nous en servir. Mais cela ne suffit pas." C'est ce qu'ils ont dit.

L'hon. M. HAIG: Pourquoi ?

M. DEUTSCH: Parce que le fait de fixer de hauts tarifs, surtout dans le cas de petits pays avec une faible population, ferait tellement monter les prix que les consommateurs en souffriraient, et que même si les tarifs faisaient monter les prix à un niveau exorbitant, cela ne suffirait pas à créer des industries dans le pays. De sorte que ces pays ont voulu obtenir l'autorisation d'imposer des restrictions quantitatives de façon à pouvoir dans le cas de certaines industries, interdire tout à fait les importations ou les assujettir à un contingentement sévère. Dans ces circonstances, les producteurs locaux auraient joui de la sécurité nécessaire à l'établissement d'une industrie. Tel est le pouvoir qu'ils voulaient obtenir.

L'hon. M. HAIG: Leur a-t-il été accordé ?

M. DEUTSCH: Oui, en ce sens que s'ils veulent procéder ainsi, ils doivent s'adresser à l'organisation et lui dire: "Nous avons un programme pour l'éta-